

Date de la séance

Le 13 novembre 2024

Date de convocation

Le 6 novembre 2024

Date de publication

Le 6 novembre 2024

Nombre de délégués

| | |
|--------------|----|
| En exercice | 34 |
| Présents | 19 |
| Procurations | 12 |
| Excusé | 0 |
| Absents | 3 |

N° 2024-11-76

OBJET :

**AUTORISATION DE
SIGNER LE MARCHÉ
DE MISE EN PLACE
D'UNE SOLUTION DE
VIRTUALISATION ET
DE CONTINUITE
D'ACTIVITE**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 13 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT :

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Caroline QUINET, Samuel COLLIN

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT

Procurations :

Jean-Bernard HETZEL a donné pouvoir à Eric MARTIN
Martine DELORENZI a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC
Stéphane GOMPERTZ a donné pouvoir à Myriam BRENAC
Katrïn VARILLON a donné pouvoir à Patrick LOISEL
Sylvie BIGAY a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE
Jean Christophe SEGUIER a donné pouvoir à Sidonie KARM
Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Hervé CAMARD
Karine DUBOIS a donné pouvoir à Samuel COLLIN
Gérard PARFAIT a donné pouvoir à Gilles STUDNIA
Axel FAIVRE a donné pouvoir à Caroline QUINET
Christelle BARDEILLE a donné pouvoir à Christine CAILLAT
Jean-Philippe ANTOINE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : /

Absents : Olivier RAVENEL, Damien GUIBOUT, William FALCHETTO

Secrétaire de séance : Dominique GERBERT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2021-10-66 du 20 octobre 2021 portant sur les délégations autorisant Monsieur le Président,

CONSIDERANT que le recours à la procédure de l'appel d'offres pour la consultation des entreprises était obligatoire pour ce marché,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 6 novembre 2024,

CONSIDERANT le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres et le rapport d'analyse des offres,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Patrick LOISEL, Président,

Après en avoir délibéré à la majorité (1 CONTRE : Yves DEKEYREL),

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président, personne responsable du marché, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion et au déroulement du marché pour la mise en place d'une solution de virtualisation et de continuité d'activité avec l'entreprise désignée comme attributaire par la commission d'appel d'offres.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ..14/11/2024
- Document rendu exécutoire le ..14/11/2024